



## DECLARATION DES ÉLUS CGT EDUC'ACTION A LA FPMA « Congés Formation » DU JEUDI 10 AVRIL 2014

Pour la **CGT Educ'action**, comme chaque année, nous constatons que le nombre de congés formation accordé à nos collègues est ridiculement bas, au regard du nombre de demandes : 110 ETP, c'est le même depuis plusieurs années.

Comme l'indique le ministère, « En tant qu'agents publics, les enseignants et personnels administratifs de l'Éducation nationale disposent aussi de droits à la formation continue. »  
Ce droit aux congés formation est régit par l'article 27 du décret 2007-1470 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État, qui dit notamment : « Si une demande de congé de formation professionnelle présentée par un fonctionnaire a déjà été refusée deux fois, l'autorité compétente ne peut prononcer un troisième rejet qu'après avis de la commission administrative paritaire. »

Au sein de l'Académie cet article ne peut s'appliquer puisque les organisations syndicales ne peuvent défendre les collègues présentant une troisième demande, celle-ci étant systématiquement refusée. De surcroît, les collègues devraient pouvoir présenter des demandes cent vingt jours au moins avant la date à laquelle commence la formation, or le Rectorat refuse de respecter la loi, sous couvert de fluidité du service et des affectations.

Pourtant ce décret est cité en référence sur la circulaire académique du 20 novembre 2013 relative aux congés de formation professionnelle des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation mais n'est pas intégralement appliqué par l'Académie de Versailles.

De plus, les barèmes accordés, en terme de formation, posent un problème d'interprétation en ce qui concerne « la formation autre discipline » accréditée de 10 points. En effet, et ceci malgré la consultation de différents avis (administration, inspection, représentants syndicaux), certaines formations peuvent être accréditées de 10 points (formation autre discipline) ou 70 points (Diplôme Discipline enseignement). Nous contestons cet élément de barème, trop subjectif.

Pour la **CGT** EDUC'ACTION Versailles, Les élus paritaires

E. POUPEAU, F QUINCHEZ, M. MARCILLOUX,  
V. JOSSIEN, T. VANNIER, N. SILAN.